



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 07538

Numéro SIREN : 801 347 790

Nom ou dénomination : AB ecorenove

Ce dépôt a été enregistré le 07/04/2014 sous le numéro de dépôt 33056



1403309103

DATE DEPOT :	2014-04-07
NUMERO DE DEPOT :	2014R033056
N° GESTION :	2014B07538
N° SIREN :	801347790
DENOMINATION :	AB ecorenove
ADRESSE :	26 rue Colette Magny 75019 Paris
DATE D'ACTE :	2014/03/24
TYPE D'ACTE :	CERTIFICAT
NATURE D'ACTE :	ATTESTATION BANCAIRE

CIC PARIS LA VILLETTE
9 AVENUE CORENTIN CARIOU 75019 PARIS
☎ 08 20 01 07 51 (0,118€ TTC / Min) FAX 01 44 72 88 39 ✉ 10751@cic.fr BIC : CMCIFRPP

Création de Société par Actions Simplifiée**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC PARIS LA VILLETTE, 9 AVENUE CORENTIN CARIOU 75019 PARIS déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 9 000 €.

MR ILAN MARUANI, représentant de la société AB ECORENOVE S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 26 RUE COLETTE MAGNY 75019 PARIS, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
MR MARUANI ILAN	90	9 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

30066 10751 20197901 77

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation.

La présente attestation est établie en double exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 24 mars 2014

Le déposant
"lu et approuvé" + signature

La banque
signatures habilitées + cachet de la banque

JST14

Lu et approuvé
[Signature]

[Signature]

[Signature]

En 2 exemplaire

Signature : *

Moussa

- travaux de Chauffage
- travaux de miroiterie
- Courtage dans tout le monde
- l'entremise commerciale

Toutes opérations i

- la création, l'acquisition, la prise à bail, l'installation se rapportant à l'un des éléments
- la prise, l'acquisition

Cette durée peut être
prorogation puisse

Les décisions de
indiqués ci-dessus

**TITRE II APPO
INDIVISIBILIT**

Elles s'opèrent à l'exception
cessionnaire sur pr

- Indivisibilité

Les actions sont in

TITRE III ADMI ENTRE LA SOC

decisions suivantes

Il est possible de
de l'associé unique

Le Président peut.

- nomination et révocation
- nomination des C
- transformation, fusion
- augmentation, réduction
- autres modifications

Sur ce bénéfice, d

- 5 % au moins po
fonds de réserve l
une cause queleor

- toutes sommes à

Le solde augment

Article 21 - Nomination

Le premier Président est nommé pour une durée indéterminée.

Le Président est un

M MARUANI Har

26 rue Colette Ma

Alfred